

## ELEMENTS COMPLEMENTAIRES RELATIFS A LA DEMANDE

### 5 - REFERENTIELS

Article L6113-1 [En savoir plus sur cet article...](#) Créé par [LOI n°2018-771 du 5 septembre 2018 - art. 31 \(V\)](#)

« Les certifications professionnelles enregistrées au répertoire national des certifications professionnelles permettent une validation des compétences et des connaissances acquises nécessaires à l'exercice d'activités professionnelles. Elles sont définies notamment par un **référentiel d'activités** qui décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés, un **référentiel de compétences** qui identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui en découlent et un **référentiel d'évaluation** qui définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis. »

#### 1) Présentation et articulation des référentiels

#### PRÉAMBULE : Contexte et modalités d'évaluation

##### Contexte :

Le péril animalier fait l'objet d'une ferme prise en compte par l'ensemble du milieu aéronautique. Dans l'aviation civile, cela se traduit par une obligation réglementaire dans la gestion du risque faunique sur les plateformes aéronautiques, la plateforme étant considérée pour le transport civil comme la zone exclusive d'exposition au risque animalier.

En ce qui concerne l'aéronautique militaire, les activités étant plus variées, les zones d'exposition au risque animalier couvrent un plus large spectre de l'espace nécessitant une approche spécifique.

Afin de réduire ces risques de collisions entre les aéronefs de tous types et les animaux présents sur ses plateformes aéronautiques, l'armée de l'air a recruté et formé des opérateurs de prévention du péril animalier.

Ces spécialistes de la faune et de l'environnement naturel de l'aérodrome conseillent le commandement sur la gestion des espaces verts et mettent en œuvre des mesures préventives et curatives visant à écarter les espèces animales des trajectoires des aéronefs.

##### Évaluation des compétences professionnelles au titre de la formation continue :

Dans le cadre du dispositif de développement de compétences et plus particulièrement des formations, les évaluations s'articulent selon une logique de « compétence ». En effet, les référentiels de formation ont été modularisés afin de respecter les compétences détaillées dans le référentiel d'activités et de compétences (RAC) de l'emploi d'opérateur de prévention du péril animalier.

## ELEMENTS COMPLEMENTAIRES RELATIFS A LA DEMANDE

L'évaluation des compétences professionnelles est effectuée au travers d'une mise en situation pratique correspondant à une patrouille opérationnelle sur la plateforme aéronautique. L'opérateur de prévention du péril animalier doit démontrer qu'il sait entretenir et utiliser correctement et à bon escient l'ensemble des moyens mis à sa disposition (pyrotechniques, acoustiques, véhicule etc.), tout en respectant les règles de sécurité et de circulation sur la plateforme, la réglementation en matière de reconnaissance et de prélèvement des espèces, ainsi que d'hygiène.

Les connaissances des normes réglementaires et sanitaires sur la détention d'animaux au sein d'une section de prévention du péril animalier et des mesures de biosécurité à appliquer font l'objet d'un questionnaire à choix multiples.

Le candidat doit par ailleurs présenter un permis de chasser dont la formation est dispensée par l'office nationale de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS).

Ainsi, lors des mises en situation contextualisées, des études de cas et/ou des restitutions, le collège des instructeurs élabore ses appréciations selon trois critères :

### 1. **les connaissances techniques** :

Il s'agit d'évaluer si le candidat dispose des savoirs et des outils techniques nécessaires à la résolution d'un problème donné, dans le champ professionnel concerné (domaine d'activités).

### 2. **les compétences professionnelles** :

Le champ de ce critère est plus large que le précédent, car il consiste à apprécier l'ensemble des savoir-faire du stagiaire et sa bonne appréhension de l'environnement professionnel dans lequel il évolue.

Le savoir-faire requis peut aller de la simple capacité à exécuter une tâche prescrite jusqu'à la gestion de situation complexes et inédites.

### 3. **les aptitudes professionnelles** :

Les observations lors des mises en situation doivent permettre de les révéler. Ce critère, essentiel au futur emploi, permet d'aller au-delà de la seule appréciation des mérites professionnels antérieurs des candidats. Il s'agit d'apprécier un potentiel humain dans un contexte professionnel déterminé, notamment sa capacité à mettre en œuvre des dispositifs de réduction de risque dans l'environnement particulier d'une plateforme aéronautique.

### **Évaluation des compétences au titre de la VAE** :

Elle s'appuie sur l'étude de la présentation de l'expérience du livret 2 et peut aussi s'appuyer sur des documents annexés, complétée par un entretien avec le jury le cas échéant, voire une étude de cas ou une mise en situation réelle sur le polygone d'entraînement.

## ELEMENTS COMPLEMENTAIRES RELATIFS A LA DEMANDE

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS		RÉFÉRENTIEL DE CERTIFICATION		
ACTIVITÉS et TACHES	COMPÉTENCES ASSOCIÉES AUX ACTIVITÉS ET TACHES	COMPÉTENCES ÉVALUÉES	MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
<b>Domaine d'activités 1 (ou bloc 1) : Assurer la protection des aéronefs évoluant sur et autour de la plateforme</b>				
<p>La sécurité aérienne procède de l'ensemble des mesures visant à réduire le risque aérien. À ce titre, afin de réduire le risque de collisions sur les plateformes aéronautiques entre les aéronefs et les animaux, le service de prévention du péril animalier intervient pour assurer la protection des aéronefs évoluant sur la plateforme. Les opérateurs de prévention de péril animalier détiennent des compétences dans la mise en œuvre de mesures curatives et passives de prévention du péril animalier afin de réduire ce risque de collision. Ainsi ils interviennent en continu sur la plateforme aéronautique qu'ils connaissent parfaitement. En outre, ils maîtrisent l'environnement naturel autour de la plateforme, les animaux et leurs habitudes afin de proposer et de mettre en œuvre des mesures rendant le milieu inhospitalier aux animaux pouvant représenter un danger pour les aéronefs. Si une collision se produit, les opérateurs effectuent les actions nécessaires afin de collecter les données nécessaires à un retour d'expérience. Ainsi l'évènement sera analysé et les actions idoines pourront alors être prises afin que celui-ci ne se reproduise pas.</p>				
<p><b>A1.1</b> : Réduire les risques de collision entre les aéronefs et les animaux en zone d'aérodrome</p>	<p>Dans le cadre de la gestion des risques de la plateforme aéronautique :</p> <p><b>Mettre en œuvre les mesures actives (curatives) de prévention du péril animalier</b> afin d'assurer la protection des mouvements d'aéronefs sur et autour de ladite plateforme</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en œuvre les dispositifs d'effarouchement acoustique mobiles ou fixes en fonction de l'espèce animale et du contexte environnemental</li> <li>- Mettre en œuvre des dispositifs mobiles d'effarouchement pyrotechnique, utilisant des projectiles détonants et crépitants</li> <li>- Mettre en œuvre l'armement pour la destruction des espèces conformément à la réglementation (détenir un permis de chasser)</li> <li>- Tenir le gros gibier à distance de la plateforme</li> <li>- Mettre en œuvre le piégeage et effectuer les relevés quotidiens</li> <li>- Recueillir les animaux morts, gérer leur destruction (convention avec les sociétés d'équarrissage) et appliquer les procédures relatives au stockage et à l'élimination des cadavres</li> </ul> <p>Sur les plateformes équipées d'une fauconnerie :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- assister le fauconnier lors des opérations de chasse en vol</li> </ul>	<p><b>MODALITÉS COMMUNES</b></p> <p><b>À L'ENSEMBLE DU DOMAINE D'ACTIVITÉ 1</b></p> <p>Voir préambule</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Utilisation adaptée des moyens pyrotechniques et acoustiques ;</li> <li>Les règles de circulation sur la plateforme sont connues et appliquées ;</li> <li>- Les règles de sécurité sont connues et appliquées ;</li> <li>- Les techniques de piégeage, de relevés, le recueil des animaux morts et leur destruction sont parfaitement maîtrisés ;</li> <li>Les actions liées à l'assistanat du fauconnier sont adaptées.</li> </ul>

## ELEMENTS COMPLEMENTAIRES RELATIFS A LA DEMANDE

	<p>Seules, les mesures actives ne sont pas suffisantes afin de réduire le risque de collision animalière. Elles doivent être accompagnées par une autre activité :</p> <p><b>Mettre en œuvre les mesures passives de prévention du péril animalier</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- conduire le véhicule avec le fauconnier à bord, oiseau au poing</li> <li>- utiliser un télémètre pour retrouver les rapaces qui se sont trop éloignés</li> <li>- Surveiller la plateforme aéronautique en identifiant les espèces, en participant à la définition et à l'actualisation du niveau de risque péril animalier et en proposant la rédaction et la diffusion de l'information aux usagers sur la présence ou la concentration d'animaux.</li> <li>- Recenser les zones d'attractivités, proposer et mettre en œuvre les actions correctives visant à rendre le milieu inhospitalier aux animaux par une gestion appropriée de l'environnement naturel (traitement adapté des parties herbeuses et boisés, aménagement ou suppression des zones humides, détermination et contrôle des cultures et des espaces cultivés etc.)</li> <li>- Inspecter régulièrement les clôtures ainsi que le terrain aux abords de la base</li> <li>- Élaborer des statistiques de présence d'animaux sur la plateforme aéronautique</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- La reconnaissance des espèces est maîtrisée;</li> <li>- L'Analyse de l'environnement est pertinent et cohérent;</li> <li>- Les préconisations émises pour l'évaluation du risque aviaire sont adéquates et réalistes ;</li> <li>Gestion pertinente et cohérente de l'environnement naturel afin de rendre le milieu inhospitalier aux animaux présentant un risque pour les utilisateurs de la plateforme aéronautique ;</li> <li>- Les vérifications des clôtures et des abords de la base se font régulièrement et rigoureusement ;</li> <li>- La présence d'animaux est évaluée régulièrement et est consignée dans un document.</li> </ul>
<p><b>A1.2</b> : Effectuer un retour d'expérience en cas de collision animale</p>	<p>Si une collision se produit :</p> <p><b>Appliquer la procédure en cas de collision animale</b></p> <p>afin de pouvoir collecter les éléments et analyser l'évènement afin qu'il ne se reproduise pas</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Débriefing avec le pilote dès sa descente de l'appareil.</li> <li>- Récupérer l'animal ou les restes éventuels pour analyse.</li> <li>- Rédiger un compte-rendu d'impact avec des animaux</li> <li>- Transmettre les éléments de la collision au service de la circulation aérienne de la plateforme afin qu'il procède à un dépôt d'une fiche d'évènement aéronautique</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les procédures et la réglementation en matière d'hygiène sont connues et appliquées ;</li> <li>- Les moyens de protection sont utilisés de manière efficace ;</li> <li>- Le formalisme de la fiche collision est respecté ;</li> <li>L'information transmise est claire, lisible et compréhensible</li> </ul>





## ELEMENTS COMPLEMENTAIRES RELATIFS A LA DEMANDE

ACTIVITÉS et TACHES	COMPÉTENCES ASSOCIÉES AUX ACTIVITÉS ET TACHES	COMPÉTENCES ÉVALUÉES	MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
<b>Domaine d'activités 4 (ou bloc 4) : Évoluer dans un environnement aéronautique en maîtrisant les principes de lutte animalière</b>				
L'opérateur de prévention du péril animalier est appelé à maîtriser et à approfondir ses connaissances professionnelles destinées à servir dans le cadre des missions qui lui sont confiées. Lors de ces missions, il intervient en continu sur la plateforme et mène des actions de prévention du péril animal afin de réduire le risque de collision entre les animaux et les aéronefs. Pour ce faire, l'opérateur détient une culture aéronautique qui lui permet de comprendre son environnement et d'évoluer en toute sécurité sur la plateforme. Il maîtrise les principes de lutte animalière afin d'intervenir rigoureusement et efficacement dans le respect des normes et règlement.				
<b>A4.1</b> : Evoluer dans un environnement aéronautique	<p>Afin d'évoluer en toute sécurité sur une plateforme aéronautique</p> <p><b>Connaitre la structure et l'organisation d'une plateforme aéronautique</b></p> <p>Afin de bien se faire comprendre des autres utilisateurs de la plateforme aéronautique et des services de la circulation aérienne pour évoluer en toute sécurité sur celle-ci</p> <p><b>Maîtriser les règles de déplacement et de communication sur la plateforme aéronautique</b></p> <p><b>Connaitre les types de moteurs des aéronefs et leur vulnérabilité (pistons, turbopropulseurs, réacteurs)</b></p> <p>Afin de prendre conscience de l'impact d'une collision animalière sur les différents types d'aéronefs, de prendre les actions idoines et d'utiliser ces connaissances lors des comptes rendus et retour d'expérience.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Se repérer et savoir circuler en toute sécurité sur une plateforme aéronautique.</li> <li>- Identifier les aides radioélectriques.</li> <li>- Maîtriser les règles d'exploitation en zone de sûreté à accès réglementé.</li>   <li>- Maîtriser la phraséologie aéroportuaire.</li> <li>- Maîtriser les règles de déplacement sur la plateforme (détention d'un permis piste).</li>    <li>- Identifier les différents types de moteur d'un aéronef et connaître leur vulnérabilité face à une collision animalière.</li> </ul>	<p><b>MODALITÉS COMMUNES</b></p> <p><b>À L'ENSEMBLE DU DOMAINE D'ACTIVITÉ 4</b></p> <p>Voir préambule</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'identification de l'aménagement de la plateforme permet de se situer et de se déplacer en sécurité. ;</li> <li>-Les règles d'exploitation en zone de sûreté à accès réglementé sont connues et appliquées.</li>   <li>-La phraséologie utilisée permet un déplacement en toute sécurité. ;</li> <li>Le permis piste est validé et à jour.</li>    <li>Les différents types d'aéronefs et leur moteur ainsi que les risques d'ingestion et leurs conséquences sont connus.</li> </ul>

## ELEMENTS COMPLEMENTAIRES RELATIFS A LA DEMANDE

	<p><b>Connaitre la réglementation de la circulation aérienne</b> (y compris la circulation au sol) afférente aux aérodromes.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Appliquer les règles de circulation aérienne afférentes à l'emploi</li> </ul>		<p>Les règles de circulation aérienne sur la plateforme et liées au péril animalier sont connues et appliquées.</p>
<p><b>A4.2 : Maîtriser les principes de lutte animalière</b></p>	<p>Afin de mettre en œuvre les mesures de prévention du péril animalier</p> <p><b>Connaitre les règles et technique de prévention</b></p> <p>Afin de rendre le milieu inhospitalier aux espèces dangereuses pour la sécurité aérienne</p> <p><b>Connaitre les animaux et leur environnement naturel</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Maîtriser les règlements relatifs à la prévention du péril animalier.</li> <li>- Maîtriser les moyens et les techniques d'effarouchement liés à la lutte animalière.</li> <li>- Maîtriser la théorie et la réglementation en matière de morphologie animalière, classement des espèces, adaptation au milieu, migration, comportement, espèces impliquées dans les collisions, espèces protégées.</li> <li>- Maîtriser les facteurs d'attractivité aux animaux de l'environnement naturel des emprises aéroportuaires (eau, herbe, cultures, déchets, zones boisées, etc.).</li> <li>- Maîtriser les solutions environnementales pour rendre le milieu inhospitalier aux différentes espèces animales.</li> </ul>		<p>La réglementation afférente à la prévention du péril animalier ainsi que les techniques et les moyens d'effarouchement sont parfaitement connus et adaptés à l'environnement.</p> <p>L'environnement naturel et l'interaction des animaux sur celui-ci sont parfaitement connus.</p> <p>Une parfaite connaissance des facteurs d'attractivité de l'environnement aux animaux permet de prendre des mesures cohérentes, pertinentes et efficaces pour rendre le milieu inhospitalier aux espèces animales afin de réduire le risque de collision</p>